

2009/1660 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8000 € AU CENTRE SOCIAL SAINT JUST POUR LE SPECTACLE « DE LA LUMIERE... AUX JARDINS », LES 7 ET 8 DECEMBRE 2009, DANS LE QUARTIER SAINT JUST DU 5E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Centre social Saint Just réunissant un collectif d'associations du quartier sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet d'installations lumière «De la Lumière... aux Jardins » à Saint Just dans le cadre de la Fête des Lumières.

Celui-ci a été créé le 25 octobre 1972 et a pour principal objet d'animer des activités pour tous, d'accompagner à la citoyenneté et de développer la vie culturelle du quartier.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le Centre Social de Saint Just propose plusieurs parcours lumineux à la rencontre des jardins dans les hauteurs du 5^e arrondissement dont le point de convergence sera la place des Minimes.

« De la Lumière.....aux Jardins », est un projet collectif qui est né de la volonté de sept associations du quartier autour de la thématique des lumières pour créer un événement festif, pour les habitants et avec eux.

Chaque association partenaire est impliquée dans le choix des œuvres lumineuses exposées dans les jardins, dans la mobilisation des réseaux d'habitants, dans l'organisation d'ateliers de fabrication d'objets lumineux..., l'objectif de tous étant d'impliquer les habitants dans la mise en vie et en lumière de leur quartier.

Les commerçants sont aussi engagés dans le projet et participeront en éclairant leurs vitrines le long des parcours.

Les dates retenues pour cet événement sont les 7 et 8 décembre 2009 de 18 h 30 à 21 h 00.

A travers cette manifestation, le Centre social Saint Just répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi

gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 20 400 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du Centre social Saint Just, je propose de lui allouer une subvention de 8 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 8 000 € est allouée au Centre social Saint Just réunissant un collectif d'associations du quartier, pour le spectacle « De la Lumière... aux Jardins », les 7 et 8 décembre 2009, dans le quartier Saint Just du 5^e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre social Saint Just est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM